

Informations de base	
2022/2974(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Précision des facteurs à prendre en considération par l'autorité compétente et le collège d'autorités de surveillance lors de l'évaluation du plan de redressement des contreparties centrales Complétant 2016/0365(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/11/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)08435	
25/11/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
14/12/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/03/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2974(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2016/0365(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/9/10779

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)08435	25/11/2022	